



FICHE DE PREINSCRIPTION

Dossier n°

Fiche « Inter n°

A adresser à l'intention de Monsieur le Maire

Les fiches de préinscription seront enregistrées tout au long de l'année **jusqu'à fin février** pour la rentrée de septembre suivant.

Une Commission d'Attribution des places en crèche se réunit chaque année en mars pour étudier les dossiers. Une réponse vous sera envoyée courant avril pour la rentrée de septembre.

Date de la demande:/...../.....

NOM DE FAMILLE :

ADRESSE ACTUELLE:

ADRESSE FUTURE (si déménagement prévu sur la commune) :

A partir du :

TELEPHONE de la mère :

TELEPHONE du père :

MAIL de la mère :

MAIL du père :

ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES PARENTS (à l'entrée en crèche)

Père : OUI NON

Mère : OUI NON

Lieux :

Lieu :

Profession :

Profession :

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :

TERME prévu si enfant à naître :

DATE DE RENTREE EN CRECHE SOUHAITEE **OBLIGATOIRE** :

PLANNING DE RESERVATION : cocher les matinées ou journées souhaitées :

Attention : la réservation en matinée n'est possible que dans les sections des moyens et grands (de un an à trois ans).

JOURS	MATIN	JOURNEE
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		

DIVERS :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

JUSTIFICATIFS RECENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR :

1. Les parents doivent être domiciliés sur la Commune de Roquefort les Pins (**fournir justificatif de moins de 3 mois**).
2. Les deux parents doivent être en activité lors de l'entrée en crèche (**fournir justificatifs de moins de 3 mois**).
3. **Avis d'imposition de l'année N-2**, pour les deux parents (les 4 pages).

Critères d'admission à la Crèche "Boule de Gomme" : Seuls les dossiers complets seront présentés en commission, accompagnés des justificatifs.

A la suite de la Commission un courrier de validation sera envoyé aux parents. Ces derniers devront confirmer leur place.

Les conditions et situations familiales particulières seront analysées au cas par cas.